Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_268_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-268-2025

Objet : Golf de la Baie de Saint-Brieuc - Actualisation des tarifs au 1er janvier 2026

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Sylvie GUIGNARD pouvoir à Joël BATARD, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Pascal PRIDO, Mickaël COSSON, Annie GUENNOU, Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 75

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_268_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-268-2025

Rapporteur : Madame Christine METOIS-LE BRAS

Objet : Golf de la Baie de Saint-Brieuc - Actualisation des tarifs au 1er janvier 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Après un an de procédure de Délégation de Service Public du golf communautaire, S.B.A.A. a fait le choix, par délibération en date du 24 avril 2025, de mettre fin à la procédure de D.S.P.et maintenir son exploitation en régie.
Ce choix du mode de gestion ne remet aucunement en question les ambitions de structuration et de développement de cet équipement communautaire dans sa capacité à répondre à de multiples enjeux de notre territoire.

Face aux besoins d'investissements sur le système d'arrosage des parcours et la restructuration du parc matériel, nous devons accroître nos recettes afin de conserver l'équilibre du budget.

Pour ce faire, nous avons construit une stratégie reposant notamment sur :
- une hausse de nos tarifs
- une progression du nombre d'abonnés
- une progression des green-fees
- le développement d'une offre dédiée aux entreprises.

La présente délibération, en cohérence avec les contraintes affichées lors du choix du maintien en régie et fidèle à notre stratégie de développement, propose une évolution de nos tarifs de :
- 10 % pour les tarifs abonnement annuel individuel
- 15 % pour les tarifs abonnement annuel couple
- 5 % pour les autres prestations.

Malgré cette nouvelle politique tarifaire, le golf de la baie de Saint-Brieuc, à structure comparable, se positionne toujours comme le golf le plus accessible des Côtes d'Armor et maintient l'accès de la pratique golfique aux jeunes.

Les tarifs du Golf de la Baie de Saint-Brieuc seront appliqués conformément, à la grille présentée en annexe, à compter du 1er janvier 2026. Les tarifs ci-joint sont exprimés TTC.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_268_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DB-294-2023 du 14 décembre 2023, révisant les tarifs à compter du 1er janvier 2024 ;

VU l'avis de la Commission Sport-Culture du 19 novembre 2025 ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 4 décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la grille tarifaire du Golf de la Baie de Saint-Brieuc, présentée en annexe et prévoit son application à compter du 1er janvier 2026.

ENCAISSE les recettes afférentes sur la Régie de recettes du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 53	Pouvoirs : 22	Total : 75	Exprimés : 75
Voix Pour : 75	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON